



Le bulletin n°47

Saint-Pierre d'Argençon

Printemps 2024

L'édito

Je suis heureux de vous présenter le N° 47 de notre Bulletin. Il est plus long qu'à l'ordinaire parce que la fréquence a changé... L'essentiel est que ce lien demeure.

À Saint-Pierre d'Argençon, nous avons la chance par la volonté et l'action de nombreux habitants réunis en associations, de bénéficier, tout au long de l'année, d'une offre culturelle et de vie sociale de qualité. La vie communale est intégratrice et apaisante et, au bout du compte, n'est-ce pas l'essentiel ? Beaucoup le pensent et valident l'idée que la douceur de vivre est soit un retour mérité après tant d'années passées en activités professionnelles prenantes et parfois usantes soit un investissement pour construire un parcours de vie rassurant si ce n'est sécurisé.

Pour autant, nous savons que toute médaille a son revers. Nous savons par expérience que l'enjeu réside dans l'équilibre entre des faits toujours en mouvements qu'il faut savoir garder comme des mises à l'épreuve que chacun de sa place doit exploiter au mieux ! Vivre les bons moments comme des épreuves réussies, c'est autant de grain à moudre et à engranger pour accepter et dépasser les moins bons.

L'ambition d'une vie communale passe et passera sans fins par ce regard sur un réel vécu comme constructeur et émancipateur. Sans ignorer la complexité du Monde et sans négliger les chemins de compréhension parfois tortueux qui font la vie sociale en France et en Europe, continuons à investir dans la proximité communale, car c'est là que notre République prend ses racines !

Cependant, demain ne faudra-t-il pas questionner la pertinence du périmètre actuel de nos micro-communes en France pour redonner vitalité et crédibilité à une démocratie représentative modernisée ?

Bonne lecture et à bientôt.

Jean-Pierre Briouille

La bibliothèque municipale

Enfants – Adultes



Les mercredis
de 15 heures à 17 heures



Quoi de neuf à Saint-Pierre...

L'élection de nos parlementaires européens se tiendra le dimanche 9 juin de 8 heures à 19 heures.

La Fête de la Saint-Pierre se déroulera au Vallon le vendredi 28 juin. Venez nombreux. Dès 19 heures, apéritif offert par la commune puis repas sortis des sacs et animation théâtrale et musicale pour poursuivre la soirée.

Le Repas Républicain du 14 juillet. Toujours en partenariat avec l'Auberge de La Tour, nous nous retrouverons au Vallon pour ce moment particulier de la vie du village.

La toiture des Ateliers de La Meunière en cours de restauration accueillera, dès cet automne, la première centrale photovoltaïque de l'opération *AutoConsommation Collective des communes du Haut-Buëch* (ACC-HB).

Quoi de neuf à la Communauté des Communes du Buëch-Dévoluy...

La gestion des ordures ménagères. A l'occasion de la réunion publique que le service a organisée le mardi 23 avril nous avons pu largement échanger... Sur le compostage d'abord et l'accompagnement proposé par la CCBD. Sur les projets aussi et notamment sur la suppression des bac et la mise en place de point(s) propre(s). Pour Saint-Pierre l'échéance est 2027... Nous n'y sommes pas encore !

Les permanences de France Services. La négociation entre les huit communes du Haut-Buëch et la CCBD se poursuit. Notre demande est de maintenir le service avec cinq ouvertures par semaine à Aspres-sur-Buëch.

**Chers lecteurs, nous vous rappelons
que depuis le numéro 40 nous avons changé de forme
pour rendre compte des conseils municipaux**

Nous proposons, après l'affichage réglementaire, de tenir à la disposition des habitants des copies au secrétariat de la mairie ou, pour ceux qui le souhaitent, de les transmettre par courrier électronique au format « pdf »

Les conseils municipaux...
Les références de la période

Conseil municipal du 3 juillet 2023

Présents: Nadine Barthélemy, Jacqueline Maximin-Chaffois, Christine Guignard, Gilberte Davin, Pascal De Loutchek, Gérard Delmas, André Jarniac et Jean-Pierre Briouille. Absents représentés: Jean-Sébastien Chabre (pouvoir à Pascal De Loutchek) et Fabien Fage (pouvoir à Jean-Pierre Briouille). Absente: Florence Lefort. Secrétaire: Nadine Barthélemy .

Point 1 – La situation contractuelle de Evelyne Disy - Agent d'entretien.

Point 2 - Demandes de subventions des associations : Bleuets de France, L'auberge de La Tour et Les Pierres à Fête.

Point 3 – Les frais de scolarité de l'école de Serres.

Point 4 – Les frais de cantine pour l'école de Serres.

Point 5 – Participation de l'employeur pour la mutuelle complémentaire santé.

Point 6 – La démarche intercommunale pour une autoconsommation collective d'électricité.

Point 7 – Le vote des tarifs 2023-2024 pour les activités Enfance-Jeunesse.

Les points d'information

- Modification budgétaire sur le budget Principal en section d'investissement.
- Point d'information sur l'organisation du Road-and-Rock.
- Recherche du Chlorure de vinyle dans les conduites d'eau potable.
- Plan communal de sauvegarde.

Conseil municipal du 25 septembre 2023

Présents: Nadine Barthélemy, Florence Lefort, Jacqueline Maximin-Chaffois, Christine Guignard, Gilberte Davin, Gérard Delmas, Jean-Sébastien Chabre, André Jarniac et Jean-Pierre Briouille. Absents représentés: Pascal De Loutchek (pouvoir à Jean-Pierre Briouille) et Fabien Fage (pouvoir à Nadine Barthélemy). Secrétaire: Nadine Barthélemy .

Point 1 – Les frais de fonctionnement et de cantine de l'école d'Aspres-Sur-Buëch.

Point 2- L'opération goudronnage / rue du Centre.

Point 3- L'opération « Adressage ». Délibération complémentaire.

Point 4- Délibérations modificatives budgétaires.

Points 5 et 6- Les baux de messieurs César Frère et de Christophe Rougier.

Les points d'information

- Préparation de la prochaine Commission Animation.
- Préparation de la prochaine Commission ODD.
- Le futur fonctionnement de la bibliothèque.
- Informations sur le ramassage des ordures ménagères.
- Les dysfonctionnements de l'ASA du Moulin.
- Information sur les marchés signés par délégation par le maire.



Conseil municipal du 25 octobre 2023

Présents: Nadine Barthélemy, Jacqueline Maximin-Chaffois, Gilberte Davin, Gérard Delmas, Jean-Sébastien Chabre, Fabien Fage, André Jarniac, Pascal De Loutchek et Jean-Pierre Briouille. Absentes représentées: Christine Guignard (pouvoir à Gilberte Davin) et Florence Lefort (pouvoir à Jacqueline Maximin-Chaffois). Secrétaire: Gilberte Davin.

Point 1- L'attribution du logement vacant au 1^{er} décembre 2023 / 3 rue du Cadran.

Point 2- Avenant au bail du Garage Edelweiss / Monsieur Christophe Rougier.

Point 3- Le nouveau bail de monsieur César Frère.

Point 4- Mise en place d'une étude préalable à une possible fusion des communes du Haut-Buëch.

Point 5- Tubage et fourniture d'un insert pour Appartement 3, rue du Cadran. Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Point 6- Mise aux normes électriques du nouveau garage communal.

Les points d'information :

- État d'avancement des négociations à propos des ordures ménagères.
- Taux variable emprunt CDC / 100k€ « Séparation des eaux de pluie ».
- Validation du contrat par Comité Social Territorial / E Disy.
- Remerciements Défi Rock.

- La préparation des festivités de fin d'année.
- Les obligations de débroussaillage pour les propriétaires de la commune.

Conseil municipal du 11 décembre 2023

Présents: Jacqueline Maximin-Chaffois, Gilberte Davin, Gérard Delmas, Jean-Sébastien Chabre, Fabien Fage, André Jarniac, Pascal De Loutchek et Jean-Pierre Briouille. Absentes représentées: Nadine Barthélemy (pouvoir à Jean-Pierre Briouille), Christine Guignard (pouvoir à Gilberte Davin) et Florence Lefort (pouvoir à Pascal De Loutchek). Secrétaire: Jean-Sébastien Chabre.

Point 1- Actualisation des tarifs des services de la commune.

Point 2- Actualisation de règlements intérieurs : les jardins communaux, la salle polyvalente et le Vallon.

Point 3- Mise en place d'une prime « pouvoir d'achat » pour nos salariés.

Point 4- Demande de soutien de madame Dumont / Locataire aux Ateliers de la Meunière.

Point 5- Délibérations modificatives budgétaires.

Point 6- Nomination d'un référent déontologue des élus locaux.

Point 7- Mise en place du Compte financier unique (CFU).

Point 8- Délibération en vue de la fermeture de l'ASA du Moulin.

Point 9- Renouvellement de la convention d'assistance pour l'archivage avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Point 10- Démission du poste de 1^{ère} Adjointe au maire.

Les points d'information.

- L'étude de faisabilité // Production et autoconsommation – Toiture des Ateliers de La Meunière.
- L'étude de faisabilité // Production et autoconsommation – Les 8 communes du Haut-Buëch.
- L'étude de faisabilité // Analyse des conditions de faisabilité d'une possible fusion des communes du Haut-Buëch.
- La commission OM de la CCBD s'est réunie la semaine dernière.
- Un point rapide sur les festivités de fin d'année.



*RdV les 19, 20 et 21 juillet au Vallon avec Lok Lak
Le Festival c'est aussi des ateliers !*

Conseil municipal du 24 janvier 2024

Présents: Christine Guignard, Nadine Barthélemy, Jacqueline Maximin-Chaffois, Jean-Sébastien Chabre, Fabien Fage, Gérard Delmas, Pascal De Loutchek et Jean-Pierre Briouille. Absents représentés: Gilberte Davin (pouvoir à Christine Guignard), André Jarniac (pouvoir à Jean-Pierre Briouille) et Florence Lefort (pouvoir à Pascal De Loutchek). Secrétaire: Christine Guignard.

Point 1 - Solde / Situation du locataire du lot n°2 des Ateliers de La Meunière.

Point 2 - Enregistrements de deux dons.

Point 3 - Marchés / Toiture des Ateliers de La Meunière. Le maire propose au conseil de reporter cette décision au prochain conseil municipal.

Point 4 - Validation de l'opération « Amélioration thermique des bâtiments communaux ».

Point 5 - Validation de l'opération « Sécurisation des habitations et maîtrise des venues d'eau à Saint-Martin ». Le maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

Point 6 - Délibération budgétaire autorisant l'engagement de dépenses d'investissement.

Point 7 - Délibération / Projet de zonage ENR communal.

Point 8 - Suites à donner au rapport d'étude de faisabilité / Production électrique sur la toiture des Ateliers de La Meunière.

Les points d'information.

- La prochaine réunion de la Commission animations.
- Le concert programmé à l'Église de Saint-Pierre d'Argençon le vendredi 29 mars.
- L'étude de faisabilité relative à la mise en place d'un dispositif public d'autoconsommation collective à l'échelle des huit communes du Haut-Buëch.

Conseil municipal du 19 mars 2024

Présents: Nadine Barthélemy, Jacqueline Maximin-Chaffois, Gilberte Davin, Florence Lefort, Gérard Delmas, Jean-Sébastien Chabre, Fabien Fage, André Jarniac, Pascal De Loutchek et Jean-Pierre Briouille. Absente représentée: Christine Guignard (pouvoir à Gilberte Davin). A partir du point 5 de l'ordre du jour, Florence Lefort (pouvoir à Pascal De Loutchek) et Gérard Delmas (pouvoir à Jean-Sébastien Chabre) doivent s'absenter. Secrétaire: Gilberte Davin.

Point 1- CFU2023 Budget principal. Section de fonctionnement et Section d'investissement.

Point 2- CFU2023 Budget Annexe. Section de fonctionnement et Section d'investissement.

Point 3- Affectation des résultats / Budget Principal.

Point 4- Affectation des résultats / Budget Annexe.

Point 5- Marché désamiantage toiture des Ateliers de la Meunière.

Point 6- Marché toiture des Ateliers de la Meunière.

Point 7- Marché curage de fossés.

Point 8- Marché élagage des bords de routes.

Point 9- Marché maçonnerie Entrée du Village.

Point 10- Marché création de places de parking et goudron
Entrée du Village.

Point 11- Convention avec La Poste.

Les points d'information

- Données relatives au CA 2023 et au BP 2024 de la CCBD.
- Bilan des activités Enfance-jeunesse et piscine du Chevalet.
- Le point sur le dossier ACC.

Conseil municipal du 19 mars 2024

Présents: Nadine Barthélemy, Jacqueline Maximin-Chaffois, Gilberte Davin, Florence Lefort, Christine Guignard, Jean-Sébastien Chabre, Pascal De Loutchek et Jean-Pierre Brioulle. Absents représentés: André Jarniac (pouvoir à Jean-Pierre Brioulle) et Gérard Delmas (pouvoir à Pascal De Loutchek). Absent excusé: Fabien Fage. Secrétaire: Jean-Sébastien Chabre.

Le bilan d'activité de la bibliothèque municipale pour l'exercice 2023.

Point 1 – Propositions budgétaires 2024. Budget Principal. Section fonctionnement et section investissement.

Point 2 - Propositions budgétaires 2024. Budget Annexe. Section fonctionnement et section investissement.

Point 3- Délibération sur les taux d'imposition 2024.

Point 4- Délibération autorisant la fongibilité des chapitres hors le 012.

Point 5- Les subventions des associations locales.

Point 6- Les autres demandes de subventions.

Point 7- Les adhésions de la commune.

Point 8- Actualisation de la convention d'occupation des locaux par La Boule d'Argençon.

Point 9- Convention d'occupation des locaux par Les PAF.

Point 10- Attribution d'un jardin communal.



Les points d'information.

- La prochaine réunion de la Commission animations devrait se tenir le lundi 22 avril.
- Le dossier autoconsommation collective (ACC) suite.
- La prochaine commission ODD.

Le maire rappelle que les éléments du Compte Financier Unique (CFU) ont été abordés au cours de trois réunions de l'Équipe municipale (15 janvier, 9 et 28 février) et que de nombreux documents préparatoires ont servi de support à ces réunions de travail. Il présente les éléments de synthèse des deux CFU et rappelle que les votes se feront par chapitre pour les sections de fonctionnement du budget Principal et du budget Annexe et par opérations pour les sections d'investissement. Puis il donne la parole à Pascal De Loutchek afin qu'il puisse procéder aux votes et quitte la salle.

Les données relatives au CFU2023 // Budget Principal.

Section de fonctionnement. Dépenses 214 526,60 €, recettes 273 946,74 € pour un résultat de l'exercice de 59 420,14 €. Le report de 2023 était de 136 682,41 €, la section d'investissement fait apparaître un besoin de 6 297,37 €, le report sur 2024 sera donc de 189 805,18 €

Section d'investissement. Dépenses 75 772,08 €, recettes 136 217,32 € pour résultat de l'exercice de 60 445,24 €. Le report négatif de 2023 était de 79 489,61 €, le solde des restes à réaliser est de 8 747,00 €. Le besoin pour équilibrer la section d'investissement est donc de 6 297,37 €.

L'Affectation des résultats au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé est de 6 297,37 € et à la ligne 002 : excédent du résultat de fonctionnement à reporter (R002) est de 189 805,18 €.

Les données relatives au CFU 2023 // Budget Annexe.

Section de fonctionnement. Dépenses 39 651,29 €, recettes 52 417,19 € pour un résultat de l'exercice de 12 765,90 €. Le report de 2023 était de 35 167,05 €, la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin. Le report sur 2024 sera donc de 47 932,95 €.

Section d'investissement. Dépenses 117 381,17 €, recettes 208 746,89 € pour un résultat de l'exercice de 91 365,52 €. Le report négatif de 2023 était de 65 511,95 €, le solde des restes à réaliser est de 0,00€. Le besoin pour équilibrer la section d'investissement est donc nul.

L'Affectation des résultats / Budget Annexe à la ligne 002 : excédent du résultat de fonctionnement à reporter (R002) est de 47 933,05 €.

Les Budgets Primitifs 2024

Le maire rappelle que la situation économique de la collectivité est saine. La capacité d'autofinancement autant sur le budget Principal que sur le budget Annexe est satisfaisante. Ces éléments constatés, il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition ni les tarifs

du service Eau-Assainissement pour 2024. Seules les bases d'imposition vont évoluer et auront un impact sur le montant des impôts et donc la recette fiscale de la commune. La base sur le foncier bâti augmente d'environ 4,2 % et pour le foncier non-bâti de 3,7 %.

Les données relatives au budget primitif 2024 pour le Budget Principal.

En fonctionnement. La proposition budgétaire est équilibrée en dépenses et en recettes à 462 626,16 €. Le virement à la section d'investissement est de 213 925,81 € et l'excédent constaté au terme de l'exercice 2023 est de 189 805,18 €.

En investissement. La proposition budgétaire est équilibrée en dépenses et en recettes à 356 877,27 €. Les opérations qui se terminent et celles nouvellement programmées représentent 235 814,50 €. La réserve d'investissement non affectée est de 78 656,77 €.

Les données relatives au budget primitif 2024 pour le Budget Annexe.

En fonctionnement. La proposition budgétaire est équilibrée en dépenses et en recettes à 110 144,73 €. Le virement à la section d'investissement est de 40 658,00 € et l'excédent constaté au terme de l'exercice 2023 est de 47 933,05 €.

En investissement. La proposition budgétaire est équilibrée en dépenses et en recettes à 132 908,26 €. La proposition ne fait pas apparaître d'opération en cours ou nouvelle. La réserve d'investissement non affectée est de 42 961,75 €.

Comme il est d'usage, après le vote des budgets primitifs, le conseil a statué sur les demandes de subventions reçues avant le 20 mars et étudiées en réunion d'Équipe. Les demandes suivantes ont été validées par le conseil : Lok Lak, Les Pierres à Fêtes, La Boule d'Argençon, l'Amicale des pompiers du Centre d'Aspres-sur-Buëch, et La Truite du Buëch.

Le maire rappelle que le groupement des huit communes du Haut-Buëch dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse a décidé de traiter les demandes de « Buëch qui bouge » et des associations sportives : ski, foot et tennis dans le cadre du budget partagé prévu à cet effet. Les demandes reçues en mairie sont donc transférées au service Enfance-Jeunesse / Mairie d'Aspres-sur-Buëch pour être traitées.

Par ailleurs, le conseil a décidé à l'unanimité de renouveler les adhésions suivantes : Association des Maires de France 05, Comité Départemental d'Éducation à la Santé, l'ADIL, le Fonds de Solidarité Logement, le CAUE, l'Association Ludambule et le CIDEF.

La vie de la commune...
Ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce que nous allons faire !

Une vie locale qui s'est densifiée :

Si l'année 2022 a été l'année du réveil pour les activités sociales, culturelles et sportives du village, l'année 2023 a été celle du développement pour les uns et de la confirmation pour les autres. L'Équipe municipale se réjouit de cette dynamique, la soutient et fera tout ce qui est en son pouvoir pour l'accompagner le plus efficacement possible.

Les associations Lok Lak et La Boule d'Argençon ainsi que l'Auberge de La Tour font partie des confirmations. Celles de Dégotté Rabochi et des Pierres À Fêtes se sont développées en cours d'année. La commune de son côté a maintenu ses manifestations traditionnelles : La Fête de la Saint-Pierre, le Repas du 14 juillet, le Noël des enfants et le Repas des Aînés ont été inscrits au programme.

Mais pour la première fois depuis très longtemps cette partie festive portée par la commune est devenue un tout petit morceau de notre vie locale. Pour remercier l'investissement de nos partenaires, la commune a pris l'initiative d'organiser un repas au Vallon en fin de saison en l'honneur de toutes celles et de tous ceux qui ont rendu cela possible.

La commission Animations (elle reste ouverte aux habitants qui souhaitent s'impliquer dans la vie locale...) a permis de coordonner toutes ces propositions. Elle se réunit toutes les six semaines environ et permet à chacun des représentants des structures citées plus haut d'échanger sur leurs projets, de mettre en perspective les besoins et les moyens et tout cela au plus grand bénéfice des habitants permanents, des résidents secondaires et des touristes de passage.

Les nouveautés ont été importantes et ont su, dès leurs débuts, rencontrer leur public : les Marchés d'Été en sont un très bel exemple, mais que dire du Marché de Noël ! Les Jeux de société, le Karaoké, la Chasse aux œufs, Halloween, les vide-greniers, les repas festifs, les repas partagés et les après-midis récréatives... 2023 aura permis d'innover utilement pour les Pierres À Fêtes et pour la Boule d'Argençon. Quant aux confirmations, elles ont surfé sur cette dynamique. L'Auberge de La Tour continue à être un lieu de programmation culturelle que beaucoup de nos voisins nous envient. Lok Lak installe dans la durée un



festival de musique qui offre à de nombreux artistes une scène pour s'exprimer et La Boule d'Argençon voit grandir tous les jours le nombre de pratiquants de la pétanque et la participation à ses deux concours annuels.

Des travaux terminés et d'autres en cours ou en projet :

En 2023 nous avons bouclé les derniers paiements relatifs aux travaux de séparation des eaux de pluie dans le Centre du Village et de sécurisation du réseau d'eau potable dans la traversée de Chauranne (Budget Annexe). La fin de l'année 2023 et le début de 2024 ont été l'occasion de transférer le garage municipal dans les locaux anciennement occupés par l'Atelier 2.0 qui s'est trouvé en cessation d'activité. Cela a permis de relocaliser les activités de César Frère dans l'ancien garage communal et au Garage Edelweiss de s'agrandir. Si l'on ajoute à cela le développement des activités de l'entreprise de Jennifer Dumont, nous pouvons dire que Les Ateliers de La Meunière sont au complet. Il restera, au printemps, à préparer l'installation, dans le local à l'arrière des Ateliers, de l'association Les PAF.

Comme toutes les années la commune a fait sa part de « goudron ». Cette fois, il fallait remettre en état la partie de la Rue du Centre (en attente de la poursuite des travaux de séparation des eaux de pluie).

Les gros travaux en cours se passeront encore aux Ateliers de La Meunière. Cette fois, il s'agit de la toiture. Après le désamiantage et la pose d'une nouvelle couverture (travaux prévus en juin), nous installerons une centrale photovoltaïque en partie Sud dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective (ACC) portée par les huit communes du Haut-Buëch. Puis nous finaliserons les travaux dans le cadre de l'opération « Entrée du Village » par la création d'une douzaine de places de parking, le déplacement des grilles de séparation et la mise en place d'une clôture entre les parties privées et publiques. Nous finirons par la mise à niveau du goudronnage.

Nous envisageons aussi des travaux à Saint-Martin pour faire face à la dégradation par le ruissellement des eaux de pluie d'un chemin, aux Abries par la restauration du pont sur la voie communale et, au Centre Bourg, quelques travaux de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement (nouvelles constructions).

Le dernier axe des travaux 2024, concerne la poursuite des travaux d'amélioration des performances thermiques des bâtiments communaux. Cette année, le projet vise quatre appartements et les gîtes communaux. Nous envisageons de changer les huisseries : portes et fenêtres. Pour cela des demandes de subventions sont en cours et les premiers avis sont favorables. Si nous obtenons les subventions demandées, les travaux seront effectués dès la fin de l'été.

Le projet d'autoconsommation collective du Haut-Buëch – ACC - HB

Le territoire de l'ancienne communauté des communes du Haut-Buëch est composé de huit communes peuplées d'un peu plus de deux mille habitants. Il se situe à la limite Ouest du département des Hautes-Alpes et fait partie intégrante de la Communauté des Communes Buëch-Dévoluy. Les huit communes s'étagent du Nord au Sud le long du Grand Buëch : Saint-Julien en Beauchêne, La Faurie, Aspres-sur-Buëch et Aspremont et sur deux de ses affluents, L'Aiguebelle pour Montbrand et Chauranne pour La Haute Beaume, La Beaume et Saint-Pierre d'Argençon.

Dans le cadre d'un partenariat étroit avec notre syndicat Territoire d'Énergie Hautes-Alpes, nous avons lancé à l'automne 2022 une démarche de projet afin de produire localement des énergies décarbonées et de flécher cette production en priorité sur des usages locaux. En premier lieu pour répondre aux besoins des collectivités publiques et, à terme, pour répondre aux besoins des habitants et des activités économiques de ce territoire.

L'étude de faisabilité conduite par le cabinet EnOTeA / TE05 nous a permis de caractériser les conditions de faisabilité de l'opération *AutoConsommation Collective à l'échelle des huit communes du Haut-Buëch* (ACC – HB). La présentation en réunion publique, le mardi 13 février 2024 à La Faurie, nous a confortés dans la démarche. Les habitants et les acteurs économiques sont en attente de solutions locales d'accès à une électricité décarbonée à un prix compétitif, stable et transparent dont les processus de conception, de fabrication et d'exploitation seront portés par la sphère publique et continueront à associer les habitants du territoire.

La réunion de lancement de l'opération ACC-HB s'est déroulée le 15 avril à La Beaume. Elle a permis de cadrer les éléments conventionnels qui lie les huit communes à TE05 : « *Le syndicat propose à ses adhérents de bénéficier, à leur demande, d'une gamme de services pour la Transition Énergétique... Le groupement des communes du Haut Buëch souhaite s'engager dans une démarche qui vise à apporter à tous leurs habitants, à leurs entreprises actuelles et futures, aux collectivités publiques et à leurs services et aux besoins relatifs aux recharges électriques*



des véhicules locaux et de passage... une électricité décarbonée produite localement qui articulera justement un mix composé d'énergie produite localement principalement. La volonté des conseils municipaux est de maintenir dans le giron public la dynamique actuelle et de la faire aboutir à la mise en œuvre d'opérations de production ci-après dénommé « Projet », dont la gouvernance restera majoritairement publique... »

Les objectifs généraux de la démarche :

Produire localement une énergie décarbonée en optimisant des moyens disponibles sur leur territoire qui soient à la fois acceptables et acceptés par les habitants et qui servent les objectifs visés par la loi du 10 mars 2023.

Favoriser systématiquement une maîtrise publique des opérations d'investissement et d'exploitation et qui associe au mieux les habitants. **Viser une autoconsommation locale d'électricité à un prix maîtrisé** sur une longue durée à la fois pour les besoins des collectivités, des foyers, des entreprises et des bornes de recharge. **Développer un mix énergétique** qui permette une autoconsommation optimale en palliant à l'intermittence du rayonnement solaire. Pour cela, elles ciblent principalement deux sources pour couvrir les besoins locaux en autoconsommation collective. La première est le turbinage hydroélectrique et la seconde est l'optimisation de l'usage de l'hydrogène vert pour activer des alternateurs. **Expérimenter une production d'hydrogène vert** destiné dans un premier temps à répondre à l'objectif précédent à partir d'un surplus calculé de production solaire en journée ou/et d'un parc dédié à cette production.

Pourquoi rechercher rapidement un mix énergétique ?

A cause de l'intermittence du soleil. Pour optimiser l'intérêt économique des consommateurs et des producteurs, car sans une production pilotable, il sera impossible de servir 80 % à 90 % des besoins instantanés.

Pourquoi utiliser et produire de l'hydrogène vert ?

Les générateurs permettent un pilotage indispensable pour répondre aux aléas de la demande et qu'il est hors de question que les générateurs utilisent, même temporairement, une énergie carbonée.

L'étape en cours correspond à la Phase I de la démarche.

Elle va se traduire par des actions collectives concrètes dès 2024. La création d'une centrale PV sur la toiture du bâtiment des services techniques de la commune de La Beaume, la création d'une centrale PV sur la toiture des Ateliers de La Meunière à Saint-Pierre d'Argençon et l'étude de faisabilité pour la création de parcs au sol sur les délaissés d'Aspres-sur-Buëch (STEP), de La Beaume (Ancienne décharge) et d'Aspremont (STEP).

Les zones d'accélération des projets ENR sur la commune

La commune a proposé à la Commission Objectif Développement Durable (ODD), dès l'automne 2022, de travailler sur les opportunités de développement des énergies renouvelables de la commune. Cette commission municipale a été ouverte aux habitants volontaires. Elle s'est d'abord centrée sur les opportunités en toiture et a accompagné les décisions du conseil municipal dans la mise en place d'un projet d'autoconsommation collective qui doit servir plusieurs points de livraison de bâtiments communaux. Puis elle a accompagné la démarche intercommunale d'autoconsommation collective engagée par les huit communes du Haut-Buëch. Dans un premier temps, cette démarche vise à répondre aux besoins des collectivités publiques et de leurs services et, dans un second temps, aux besoins des habitants et des entreprises du territoire qui le souhaitent ainsi qu'aux besoins relatifs à la charge des véhicules de passage sur le territoire. Enfin, elle a travaillé sur le projet de loi, puis, après la parution, sur la loi de mars 2023 afin d'analyser le potentiel communal. Dans le document qui suit, nous détaillons ce point particulier.

Rappel des différentes étapes de la démarche qui nous a conduit à la délibération du conseil municipal du 24 janvier 2024. Le Bureau municipal a défini des éléments de cadrage en termes d'opportunités et de contraintes. Quels types d'énergie ? Nous en avons retenu deux. Le solaire et l'hydraulique. Pour le solaire, quelles contraintes ? L'exposition, les pentes, l'exclusion des terres agricoles, des zones à forts et très forts enjeux environnementaux, l'impact paysager et la covisibilité... Afin de délimiter des opportunités. Pour l'hydraulique, compte tenu du faible potentiel, nous avons simplement repris une ancienne étude qui portait sur le réseau d'eau potable afin de l'actualiser. Puis l'équipe municipale s'est réunie pour affiner ce travail et le valider.

La Commission ODD s'en est saisi et, à la fin de l'été, a donné un premier avis à la fois sur le fond et sur la manière de communiquer avec les habitants. Elle a proposé d'éditer un Journal Spécial ENR dans le but d'informer et d'annoncer la réunion publique. Le journal a été diffusé au début du mois de novembre dans toutes les boîtes aux lettres. Il visait à informer sur les démarches de la commune (Démarches propres et intercommunales) et sur la loi de mars 2023 (Ses attendus, ses objectifs et la



Un séjour du Centre de loisirs

place faite aux communes dans sa mise en œuvre). Il visait aussi à annoncer la réunion publique qui s'est tenue le mercredi 22 novembre 2023.

La commission ODD et l'Équipe municipale se sont réunis à nouveau le 20 décembre 2023. La Commission a émis un second avis qui validait l'ensemble de la démarche mais qui demandait de réduire le nombre de parcs au sol. L'équipe municipale a entendu cette demande et a proposé au conseil municipal de limiter les propositions de parcs au sol à trois. La commune a transmis la délibération du 24 janvier 2024 et de son annexe à la Préfecture conformément à la prescription et une copie à la Communauté des Communes du Buëch-Dévoluy pour information. Les zones retenues sont les suivantes : Zone n°1 – Pierre Grosse / Parc solaire, Zone n°2 – Le Serre des Vignes / Parc solaire, Zone n°3 – Le Serre du Rose / Parc solaire, Zone n°4 – La conduite d'eau potable / Au niveau du Réservoir, Zone n°5 – Délaissé autour de la Station d'épuration / Solaire au sol, Zone n°6 – Les Ateliers de La Meunière / Toiture et ombrières et Zone n°7 – Toutes les toitures de la commune sur les bâtiments existants et à venir.

Les activités Enfance – Jeunesse du territoire

La commune de Saint-Pierre d'Argençon en partenariat avec les sept autres communes du Haut-Buëch finance et coorganise les activités Enfance-Jeunesse pour les enfants et les jeunes du territoire.

Une équipe d'animateurs compétents met en œuvre tout au long de l'année des activités périscolaires pour les écoles d'Aspres-sur-Buëch et de La Faurie, et un centre d'accueil sans hébergement les mercredis et pendant les vacances scolaires ainsi que des séjours pour les enfants de 4-5, 6-8, 9-12 et 13-17 ans. Pour plus de détail, rendez-vous sur le site :

<https://mairie-aspres-sur-buech.fr/enfance-jeunesse/accueil-de-loisirs/>

Et au 07 85 55 87 71 ou alsh@actionsjeunesse.fr

La piscine saisonnière du Chevalet

Comme pour les activités des plus jeunes, la commune de Saint-Pierre d'Argençon finance et coorganise le fonctionnement de la piscine saisonnière du Chevalet. Cette année elle sera ouverte en juillet et en août et toujours gratuite !

Des dates à retenir pour 2024 Printemps - Été

Si le tableau qui suit présente le calendrier prévisionnel des animations de mai à août, dès le mois de février, les acteurs communaux et quelques invités sont venus animer la fin de l'hiver et le début de printemps.

Dès le mois de février, à côté de la reprise des programmations des Mardis de La Tour, les PAF ont

proposé, le 17, par une après-midi récréative « Jeux de société ». Au mois de mars, Lok-Lak a permis à la commune de s'inscrire dans la semaine nationale du court métrage, les 20, 21 et 22. Au programme, visionnages de courts métrages et moments festifs dans la cour de la mairie. Le Festival de Chaillol nous a gratifié, le 29, d'un exceptionnel concert à l'église et a fait salle comble. Au mois d'avril, le 26, c'est une troupe de théâtre venue de Montmaur pour se produire à la salle polyvalente qui a animé le village.

Et nous savons, dès à présent, que des réflexions sont en cours pour programmer des animations villageoises dès le début de l'automne.

Date	Lieu	Organisateur	Titre
Mai			
dim. 19 mai 24	Place de l'Auberge	Les PAF	Vide-grenier
lun. 20 mai 24	Vallon	La Boule	Rando gourmande
sam. 25 mai 24	Vallon	Centre de secours / Aspres	Journée festive
dim. 26 mai 24	Salle polyvalente	Les P A F	Jeux de société
Juin			
sam. 01 juin 24	Vallon	La Boule	Fête des voisins
ven. 28 juin 24	Vallon	Mairie	Fête de la Saint-Pierre
sam. 29 juin 24	Vallon	La Boule	Concours – Triplettes
Juillet			
dim. 07 juil. 24	Vallon	La Boule	Vide grenier – Jeux « Olympiques »
lun. 08 juil. 24	Place Auberge	Les PAF	Marché
ven. 12 juil. 24	Vallon	Les PAF	Karoké
dim. 14 juil. 24	Vallon	Mairie	Repas Républicain
lun. 15 juil. 24	Place Auberge	Les PAF	Marché
ven. 19 juil. 24	Vallon (17 au 23)	LokLak	Festival
sam. 20 juil. 24			
dim. 21 juil. 24			
lun. 22 juil. 24	Place Auberge	Les PAF	Marché
lun. 29 juil. 24	Place Auberge	Les PAF	Marché
Août			
jeu. 01 août 24	Place du village le matin et Vallon à c de 13 heures	CCBD, mairie et PAF	Fête de la communauté
lun. 05 août 24	Place de l'Auberge	Les PAF	Marché
ven. 09 août 24	Vallon	La Boule	Fête des étoiles
dim. 11 août 24	Vallon	La Boule	Repas
lun. 12 août 24	Place de l'Auberge	Les PAF	Marché
lun. 19 août 24	Place de l'Auberge	Les PAF	Marché
dim. 25 août 24	Vallon	La Boule	Rando gourmande
sam. 31 août 24	Vallon	La Boule	Concours – Doublettes

L'Auberge de La Tour

L'Auberge de la Tour est ouverte...

La programmation des Mardis de la Tour est exceptionnelle cette année. **Retrouvez-nous sur [FaceBook](#)**

Au plaisir de vous recevoir... **Élise et Carine**

Auberge de la Tour

+33(0)4 92 58 71 08